

Commune de DOMSURE
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal
Du 10 avril 2024 à 19h30

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents :9

Absent excusé : 2

Votants : 09

Date de la convocation et affichage : 29 mars 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix avril,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

Présents : Patrick VACLE, Lilian BILLET, Brigitte FISCHER, Mathilde FERRIER
Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Christine DROUILHET,
Pauline MICHEL

Absents excusés : Patrick BOUILLET, Brenda COSTANZO

Secrétaire de séance : Christine DROUILHET

ORDRE DU JOUR

Convocation du 29/03/2024

► Finances

- Budget : vote du CA 2023
- Budget : vote subventions associations
- Budget : vote des taux d'imposition
- Budget : vote budget primitif 2024
- Rachat prêt Banque Populaire FCTVA

► RPI

- Vote répartition des charges RPI
- Vote organisation du temps scolaire 2024-2027

► EHPAD

- EHPAD de Montrevel-Foissiat

► Divers

- Affaires diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2024 est adopté, à l'unanimité

1/ Finances :

DEL 2024-09 Budget Commune - Vote du Compte Administratif 2023

Le Conseil municipal, sous la Présidence de Lilian BILLET, Premier Adjoint au Maire, examine le Compte Administratif 2023 du Budget Communal qui s'établit ainsi :

Libellés 2023	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	124 659.23	-	-	154 459.35	124 659.23	154 459.35
Opérations de l'exercice	471 221.74	830 739.57	482 153.18	605 211.01	953 374.92	1 435 950.58
TOTAUX	595 880.97	830 739.57	482 153.18	759 670.36	1 078 034.15	1 590 409.93
Résultats de clôture		234 858.60	-	277 517.18	-	512 375.78
Restes à réaliser	36 300.00	-	-	-	36 300.00	-
TOTAUX CUMULES	632 180.97	830 739.57	482 153.18	759 670.36	-	-
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	198 558.60	-	277 517.18	-	-

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget COMMUNAL 2023.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DEL 2024-10 Budget Commune - Vote des subventions associations 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le bilan financier des diverses associations auxquelles la commune verse une subvention et demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessous :

Organismes	Montants
Adapa Bourg en Bresse	50.00 €
ADMR Bresse Revermont	100.00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Coligny	90.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Coligny	100.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St-Amour	100.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beaupont	150.00 €
Bibliothèque Beaupont	230.00 €
Centre Léon Bérard	50.00 €
Comité de fleurissement de Domsure	1 200.00 €
Comité des fêtes de Domsure	1 200.00 €

Garderie Les Ptits Beaudoms	2 500.00 €
Association Re.P.A.S – Repas Portage	50.00 €
Restaurant Scolaire Beaupont/Domsure	650.00 €
LEG JAILLET Restaurant Scolaire	100.00 €
U.D.A.F de l'Ain	20.00 €
MFR CFA Bagé le Chatel	45.00 €
BTP CFA Bourg en Bresse	45.00 €
Comité Cycliste Domsure-Beaupont « La Roger Pigeon »	300.00 €
	6980.00 €

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DEL 2024-11 Budget Commune - Vote des taux imposition 2024

- **Considérant** les modifications fiscales applicables à la commune suite à la fusion des 7 EPCI et à la création au 01 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CABBB).

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

- **Vu** les lois de finances annuelles ;

- Considérant qu'à compter du 1er janvier 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés à l'habitation principale (THRS) est rétabli pour les communes obligeant l'assemblée délibérante à voter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la THRS (taxe habitation résidences secondaires) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales des taxes foncières bâties, non bâties et de la taxe habitation sur les résidences secondaires pour 2024, à savoir

- Taxe foncière (bâti) : 24.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.84 %
- Taxe habitations résidences secondaires : 11,20 %

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DEL 2024-12 Budget Commune - Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif exercice 2024 du budget principal « Commune ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif exercice 2024 du budget principal « Commune » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement	Dépenses : 581 217,18 € Recettes : 581 217,18 €
- Section d'investissement	Dépenses : 838 644,78 € Recettes : 838 644,78 €

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DEL2024-13 Budget Commune – Remboursement anticipé emprunt Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté n° 08929467

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de racheter le prêt relais N° 08929467 d'un montant de 109 400,00 € qui avait été pris afin de faire face aux délais de versement du remboursement FCTVA.

La commune ne règle actuellement que les intérêts pour un montant de 845,12 € à chaque trimestre. La dernière échéance de 109 400,00 € sera à régler le 15/11/2024.

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une subvention de 100 000,00 € en ce début d'année. Il propose donc d'économiser deux trimestres en effectuant le remboursement anticipé de la dernière échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de remboursement anticipé du prêt n° 08929467 du 15/11/2022 :

- montant emprunté : 109 400,00 €
- taux fixe : 3.09 %
- durée : 2 ans soit 8 échéances

- AUTORISE le Maire à signer la proposition de remboursement anticipé de prêt ainsi que tous les documents relatifs à cet emprunt N° 08929467.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2/ RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

DEL 2024-14 Budget Commune – RPI – Garderie Périscolaire Beaupont Domsure - Vote Répartition des charges 2023

Monsieur le Maire expose que la Commission des écoles s'est réunie afin d'effectuer la répartition des charges de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont-Domsure et des charges de fonctionnement de la Garderie Périscolaire Beaupont-Domsure.

Après lecture du bilan de l'année 2023, il ressort que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de **48 076,41 €**.

Compte tenu de la répartition des élèves dans chaque commune, et en accord avec les communes de Beaupont et Pirajoux :

VU les états de dépenses de fonctionnement 2023 (hors personnel ATSEM) des écoles de Beaupont et de Domsure ;

CONSIDERANT que l'ensemble des élèves de la commune de Pirajoux est pris en compte pour la participation due par Pirajoux ;

- La commune de Beaupont doit reverser la somme de **20 695,62 €** à la commune de Domsure au titre des dépenses de fonctionnement du RPI.

- La commune de Pirajoux ne reversera rien cette année puisqu'aucun élève n'est scolarisé à l'école de Domsure.

Monsieur le Maire expose que la Commission des écoles s'est réunie afin d'effectuer également la répartition des charges de fonctionnement de la garderie périscolaire de Beaupont-Domsure.

VU la lecture du bilan de l'année 2023, il ressort que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 2.500,00 €

CONSIDERANT que les communes de Beaupont et Domsure se répartissent par moitié les charges restantes, soit la somme de 2 500,00 € ;

La commune de Beaupont doit reverser la somme de **1 250,00 €** à la commune de Domsure au titre des dépenses de fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et en accord avec les communes de Beaupont et Pirajoux ;

- **DECIDE** de mettre en recouvrement, sur l'exercice 2023, auprès de la commune de Beaupont la somme de **20 695,62 €** correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement du R.P.I pour l'année 2023.

- **DECIDE** de mettre en recouvrement, sur l'exercice 2023, auprès de la commune de Beaupont la somme de **1 250,00 €**, correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année 2023.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DEL 2024-15 RPI Reconduction Organisation Temps Scolaire école maternelle rentrée 2024

VU la délibération DEL2020/43 du 10/12/2020 du conseil municipal approuvant la nouvelle organisation du temps scolaire sur quatre jours pour les écoles du regroupement pédagogique Beaupont-Domsure à compter de la rentrée de septembre 2021.

Vu le courrier de la Division de l'Organisation Scolaire de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain en date du 24/01/2024 précisant que la rentrée 2024 marquait l'échéance de validité des rythmes scolaires qui avaient été arrêtés en 2021 pour une durée de 3 années.

VU le Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont-Domsure du 25/03/2024 au cours duquel il a été voté à l'unanimité la reconduction de l'organisation du temps scolaire en vigueur actuellement

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'organisation de la semaine scolaire (rythme et/ou horaires) à la rentrée scolaire 2024 pour la période 2024/2027

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de reconduire l'organisation actuelle sur quatre jours à savoir :

Ecole Domsure : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

- matin : entrée 8h50 sortie 12h05

- après-midi : entrée 13h35 sortie 16h20

Pour rappel, les horaires de l'école de Beaupont : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

- matin : entrée 8h45 sortie 12h00

- après-midi : entrée 13h45 sortie 16h30

Et de renvoyer cette proposition de reconduction avec l'annexe 1-a à l'IEN de circonscription et à la DSDEN (Division de l'Organisation Scolaire

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3/ EHPAD de Montrevel-Foissiat

Monsieur le Maire fait lecture du mail et délibération prise par le Monsieur le Maire de Montrevel en Bresse et Monsieur le Maire de Foissiat sur la motion de maintien de l'intégralité de l'EHPAD Montrevel en Bresse / Foissiat.

Après échanges et concertations, le Conseil Municipal est d'accord pour conclure que le problème dure depuis 15 ans, qu'aucune action ne sera possible si le problème est sécuritaire et au final c'est l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, sa délégation départementale et l'Hôpital de Fleyriat qui prendront la décision.

4/ Divers :

- Monsieur le Maire précise que différents devis ont été demandés pour les futurs travaux envisagés :
* Mise en place d'une tôle pour accéder à la halle afin que les remorques ne soient pas en porte à faux et que l'accès handicapé soit facilité. Demande sera faite auprès du Département pour savoir comment les travaux peuvent se réaliser.

* Installation d'un garde-corps le long de l'escalier permettant l'accès aux différents étages et jusqu'aux aiguilles de l'horloge avec installation d'échelle à chaque pallier.

* Création d'un abri bus, bac acier devant l'entrée de l'école, route de la Bresse. Demande de personnalisation des côtés pour que l'abri soit moins austère à l'entrée du village.

* Proposition d'installation d'une pergola dans la cour de l'école pour créer de l'ombre. Après concertation, il est préférable d'installer des toiles rétractables plutôt que du carbone pour ne pas augmenter la sensation de chaleur. De nouvelles propositions en ce sens seront demandées.

* Un premier devis de terrassement pour l'aménagement de l'ancien stade Paul Michel est arrivé. De nouveaux devis sont attendus pour comparatif et demandes de subventions.

* Devis de raccordement du chauffe-eau de la cave du Bar Restaurant à la cuisine pour diminuer la surconsommation électrique et augmenter la capacité d'eau chaude.

* Raccordement du lave-vaisselle récupéré de la salle des fêtes dans la buvette de la halle avec achat d'une table inox.

- Rapport SATESE (Service Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration).

* Station d'épuration de Villeneuve :

- Concentration des boues normales, nécessité de pomper et évacuer régulièrement les déchets qui s'accumulent à l'entrée et au regard de sortie, remplacer la grille du regard de sortie difficilement manœuvrable. En conclusion, le volume rejeté dans un linéaire de fossé important minimise l'impact de l'installation sur le milieu naturel.

* Station d'épuration Le Villard :

- Vidange des boues chaque année et curage des sédiments au fond des casiers, nettoyage du piège à cailloux au début de l'installation, nécessité de piégeage contre les rongeurs, entretien de la végétation autour, nettoyage des casiers avec l'arrachage des macrophytes. En conclusion, la qualité des eaux traitées est correcte.

- Demande a été reçue de couper certaines branches qui tombent et endommagent une clôture impasse du 18 juin 1944. Un conseiller se rendra sur place avec l'employé communal.

- Les travaux chemin de Chazelles sont quasiment terminés. Nécessité de poser des panneaux de signalisation (en harmonie avec les communes de Coligny et Les Trois Châteaux) pour la sécurité des usagers (vitesse limitée, accotement non stabilisé....).

- Un essai de nouvel enrobé sera réalisé prochainement pour boucher les nids de poule.

- La commission de contrôles des listes électorales se réunira le samedi 18 mai 2024 à 10h00 afin de faire le point sur les nouvelles inscriptions et radiations.

- Cérémonie du 18 juin : 80 ans cette année. Nécessité de prévoir une cérémonie spéciale avec les écoles, associations anciens combattants....

La réunion se termine à 21h30.

Prochain conseil municipal le jeudi 23 mai 2024 à 19h30